



L'île de Ré : un petit paradis un peu fermé sur lui même ?

Patrick Salez, ile2re.info, 25 octobre 2016

L'un des grands enjeux du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) en cours d'élaboration est de toute évidence le maintien d'une gamme de services assurant une vie à l'année dans les communes. C'est en particulier un défi essentiel pour les élus des Portes ou de Saint-Clément : maintien des écoles communales, présence de médecins et de commerces à l'année. Mais cette exigence légitime doit rester réaliste et éviter le piège d'un particularisme rétais. Un particularisme bien exprimé par la formule prêtée aux rochelais lors du « café citoyen » organisé le 3 octobre dernier par le CESIR (Conseil économique et social de l'île de Ré) : « *l'île de Ré, petit paradis un peu replié sur lui même* ».

Oui « l'exception insulaire », souvent revendiquée par les élus est un piège . Car les territoires ne sont pas des petites patries libres de leurs choix d'aménagement, arc-boutées sur la défense de leur singularité et de leurs intérêts spécifiques. Elles sont des juridictions qui, tout en oeuvrant à la qualité de vie de leurs habitants, contribuent, à leur mesure et selon leurs ressources, au développement de la Nation dans son ensemble. Ainsi on ne peut exiger qu'une commune de 600-700 habitants ait son école et son médecin à l'année sans examiner ce qui se passe ailleurs en France dans des territoires ruraux comparables.

Du côté de l'école, les fermetures de classes et les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) remontent aux années 70 mais la baisse des effectifs du premier degré est plus marquée ces dernières années: 10.000 élèves perdus en 3 ans dans les 20 départements les plus ruraux. L'heure est aujourd'hui aux « conventions ruralité » signées avec les élus : l'État garantit le maintien des postes d'enseignants pendant trois ans contre le regroupement d'écoles entre plusieurs communes. Dorénavant dans les territoires ruraux, l'exigence est bien de disposer d'une école pour sa commune et non plus dans sa commune.

Quant à la pénurie de médecins, elle est d'abord un phénomène national avec une perte de 10% de médecins généralistes sur les 8 dernières années. Elle se manifeste plus fortement dans les territoires ruraux et plus cruellement encore dans ceux éloignés d'un pôle urbain où la moitié des communes de 600-700 habitants ne disposent pas d'un médecin à l'année. C'est pour lutter contre cette désertification médicale dont l'ampleur s'accroît dangereusement que l'État enchaîne des dispositifs tels que les « médecins volants » ou les « contrats de praticien territorial » : on garantit pendant deux ans un salaire minimum à un médecin à condition qu'il s'installe en zone fragile.

Si nos petites communes du nord de l'île ne font pas partie de « l'hyper-ruralité », elles s'assimilent cependant à des territoires ruraux enclavés du fait de leur faible accessibilité (temps de déplacement vers La Rochelle), de leur absence de couverture Internet Très Haut Débit et de leurs possibilités d'emplois très limitées. Loin de tout particularisme, elles bénéficient simplement des atouts naturels et affrontent les contraintes de raréfaction des services de proximité propres à cette catégorie de territoire.

Un même piège consiste à considérer l'île comme un « écosystème » nécessairement isolé du continent. Que nous le voulions ou non, nous faisons partie du même bassin d'emploi que l'agglomération rochelaise et nos sorts seront de plus en plus liés : entreprises, commerces, transports, réseaux touristiques, aménagement de l'espace maritime. Les habitants du nord de l'île ne seront jamais à l'abri de ce qui se passe de l'autre côté du pont et c'est ainsi par exemple que l'évolution de l'aéroport La Rochelle-île de Ré (justement) ou le développement anarchique du Grand Port Maritime ne doivent pas les laisser indifférents : les flux touristiques comme la pollution marine et son impact sur l'activité littorale ne connaissent pas de frontière.

De ce fait, nous glorifier d'avoir pu échapper à la fusion de notre communauté de communes (CdC) dans la communauté d'agglomération rochelaise (CdA) est une vue à court terme (*). Il en est de même pour notre absence de volonté politique d'être partie prenante du pôle métropolitain qui vient de naître, réunissant en particulier La Rochelle, Niort et Rochefort. A l'heure de la Grande Région « Nouvelle Aquitaine » et des regroupements en pôles de coopération métropolitaine, les petits territoires devront nouer des alliances s'ils veulent peser dans les décisions de développement et d'aménagement qui les concerne. Et nous serons irrémédiablement absorbés par ces grands pôles dans les années 2020, tout simplement parce que c'est le sens de l'histoire. Autant nous y préparer le plus stratégiquement, le plus astucieusement possible. Plutôt que de maintenir, envers et contre tout, notre statut de dernier village d'irréductibles gaulois en brandissant l'exception insulaire et en revendiquant l'isolationnisme administratif vis-à-vis du continent.

(*) : à ce sujet, le Phare de Ré du 12 octobre, attribue abusivement le mérite du maintien de notre autonomie rétaise au député Olivier Falorni. Celui-ci a certes travaillé à ce que nous disposions d'une « exception insulaire » pour échapper au seuil minimum des 20.000 habitants prévu initialement dans la réforme territoriale (loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, août 2015) et conserver ainsi notre communauté de communes; mais la loi, sous la pression des sénateurs, a finalement établi ce seuil à 15.000 habitants, ce qui permettait à notre île de conserver sa communauté de communes sans besoin de dérogation.